



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

politique familiale

Question écrite n° 1302

### Texte de la question

Mme Anne-Marie Idrac attire l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur les difficultés et les inégalités que rencontrent les mères de famille très nombreuse (plus de quatre enfants) qui se trouvent aujourd'hui désavantagées et confrontées à de lourdes charges, financières notamment, et ne bénéficient pas pour autant d'avantages fiscaux ou de facilités dans leur vie quotidienne (tarifs avantageux dans les transports par exemple, etc.). C'est pourquoi, elle lui demande de bien vouloir lui préciser quelle sera la politique du Gouvernement sur cette question et les mesures qui pourraient être prises.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Anne-Marie Idrac](#)

**Circonscription :** Yvelines (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la Démocratie Française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 1302

**Rubrique :** Famille

**Ministère interrogé :** affaires sociales, travail et solidarité

**Ministère attributaire :** affaires sociales, travail et solidarité

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 5 août 2002, page 2768

**Question retirée le :** 30 septembre 2002 (Fin de mandat)